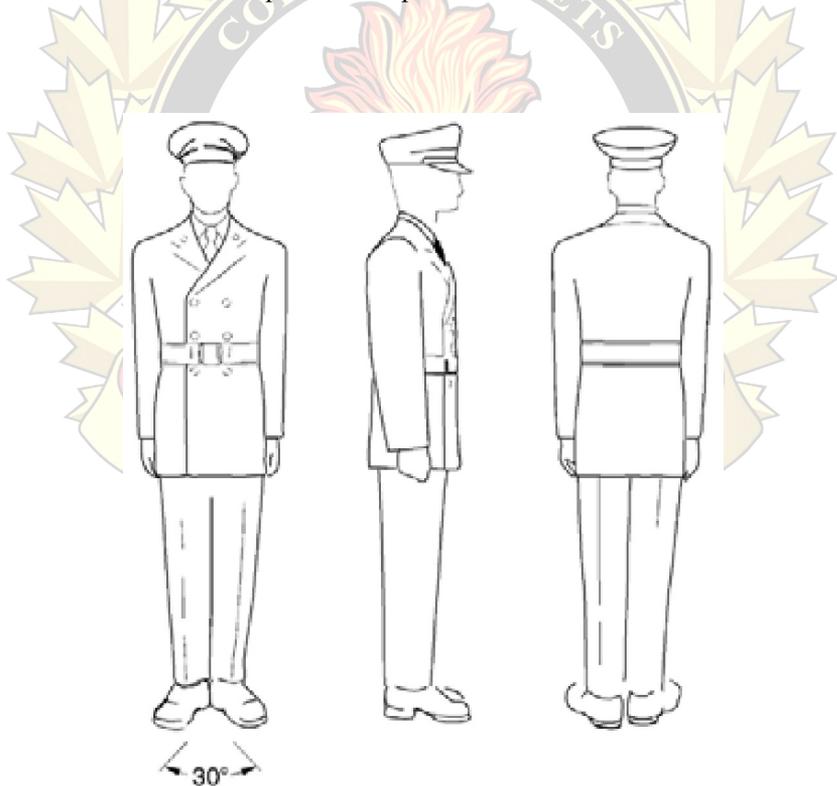


OCOM M108.01 : POSITIONS GARDE-À-VOUS, EN PLACE REPOS ET REPOS

ADOPTER LA POSITION : GARDE-À-VOUS

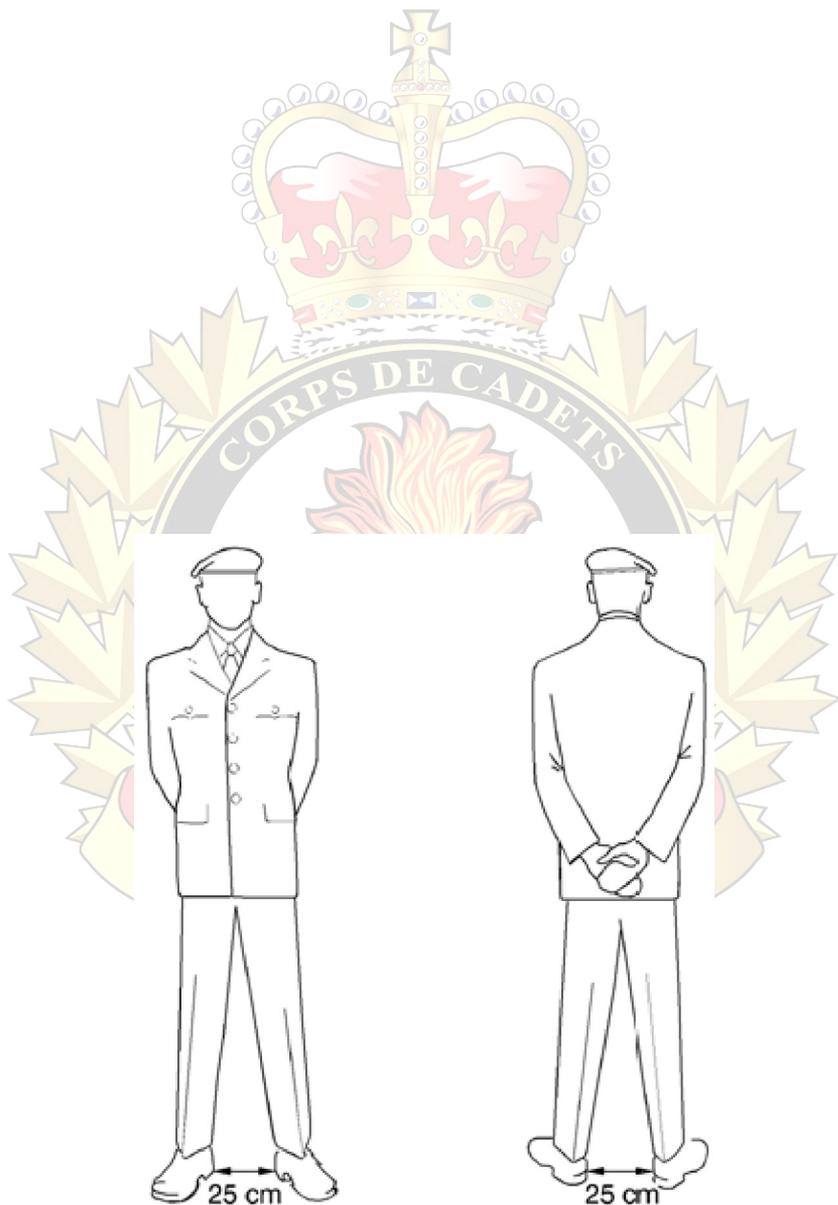
Le cadet doit adopter la position du garde-à-vous, en s'assurant de :

1. coller et d'aligner les talons;
2. former un angle de 30 degrés avec les pieds;
3. maintenir le corps en équilibre et de répartir le poids également sur les deux pieds;
4. placer les épaules à la même hauteur et perpendiculaire à l'avant;
5. garder les bras aussi droits que possible, les coudes et les poignets collés au corps;
6. garder les poignets droits, le dos de la main vers l'extérieur, les doigts alignés et repliés sur la paume, les pouces appuyés contre le côté de l'index sur l'articulation du centre; le dos des doigts et les pouces touchant légèrement les cuisses et les pouces alignés sur la couture du pantalon;
7. tenir la tête droite, le cou touchant l'arrière du col, les yeux immobiles et le regard dirigé vers l'avant;
8. éviter de tendre toute partie du corps.



ADOPTER LA POSITION : EN PLACE REPOS

La position en place repos est une position intermédiaire entre le garde-à-vous et la position repos. Elle ne permet aucune détente, mais peut être maintenue sans effort plus longtemps que la position garde-à-vous.

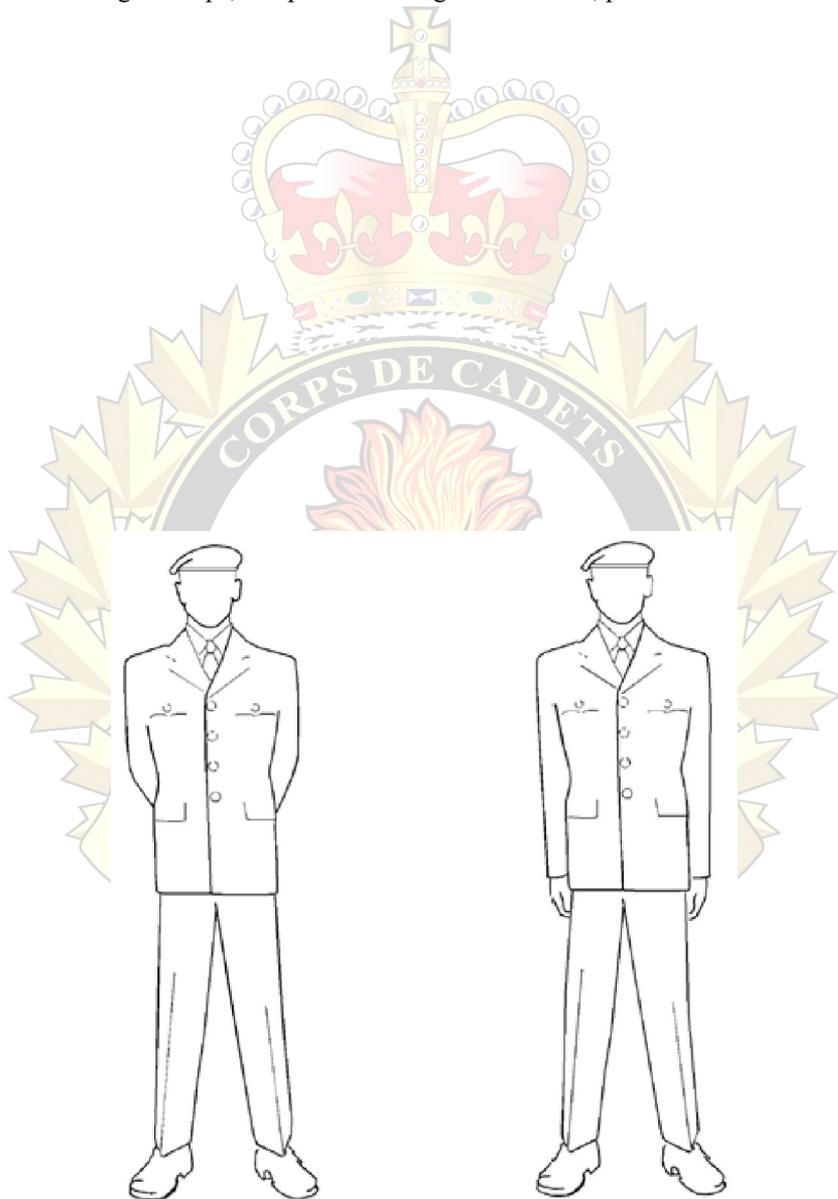


M108.01.02

ADOPTER LA POSITION : REPOS

On ordonne la position repos pour permettre aux cadets de se détendre. Ce commandement ne se donne que lorsque l'escouade est en position en place repos.

Au commandement « RE—POS », le cadet doit fermer les mains et ramener les bras le long du corps, à la position du « garde-à-vous », puis se détendre.



M108.01.03